



BESTATTUNG
POMPES
FUNÈBRES

Quels sont les mots de passe de la personne décédée pour son ordinateur, son téléphone portable ou les services Internet ? Que deviennent mes comptes de courrier électronique et autres services Internet à mon décès ?

MOTS DE PASSE – PRÉVOYANCE DE SON VIVANT

Si les proches ne connaissent pas les mots de passe et les noms d'utilisateur, ils n'ont pas accès sans autre à des comptes de courrier électronique, à un service Internet, à un appareil protégé par un mot de passe, etc.

Souvent, les proches ne connaissent pas tous les comptes Internet ou activités d'une personne décédée sur les réseaux sociaux, et il y a de plus en plus de biens numériques tels que photos, musiques ou livres mémorisés sous forme de nuage informatique, c'est-à-dire sur les systèmes informatiques des fournisseurs de services.

Pour des raisons de pitié, mais aussi pour des raisons financières, les proches peuvent avoir intérêt à ce que les services Internet soient suspendus, par exemple :

- Accès à des photos, de la musique ou encore des livres appartenant à la personne décédée
- Prolongation automatique de contrats qui devraient être résiliés

- Avoirs sur un compte PayPal revenant aux héritiers
- Une personne décédée continue à vivre par le biais de réseaux sociaux
- Accès aux comptes de courrier électronique d'une personne décédée
- etc.

Une prévoyance concernant les activités Internet peut également s'avérer judicieuse, car une maladie ou un accident peut altérer la capacité de discernement ou la faculté d'exercer ses droits civils.

Du fait que des mots de passe ou des activités sur Internet changent de son vivant, il n'est guère praticable de déposer une liste dans un coffre à la banque, chez un notaire ou chez un exécuteur testamentaire. Il n'est pas non plus recommandable d'établir une liste pour la garder chez soi, étant donné qu'elle peut alors être volée ou perdue, ou bien si l'on ne souhaite pas de son vivant, pour quelque raison que ce soit, que son partenaire ou d'autres personnes aient accès aux données qu'elle contient.

PAR CONSÉQUENT, L'ASSOCIATION SUISSE DES SERVICES FUNÉRAIRES (ASSF) RECOMMANDE DE CONCLURE UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE AVEC LA SOCIÉTÉ SUISSE SECURE SAFE.

Coffre-fort sur Internet et transmission héréditaire numérique Secure Safe (www.securesafe.com)

La transmission héréditaire numérique peut être réglée ainsi. De votre vivant, vous déterminez qui doit avoir accès à vos mots de passe et noms d'utilisateur après votre décès. Il vous suffit de donner un code d'activation à vos personnes de confiance. Lorsque celui-ci est introduit, le ou la bénéficiaire a accès au coffre-fort numérique après une période de blocage. Celle-ci est une sécurité. Lors de l'introduction du code d'activation, vous recevez un courriel vous permettant, le cas échéant, d'empêcher l'activation.

Vous pouvez utiliser ce service gratuitement en vous annonçant sur le site www.securesafe.com.

Un autre avantage est que vous avez accès en tout temps via Internet (par ordinateur ou par votre téléphone portable) à tous vos mots de passe et données d'utilisateur.